



jeunesse
éducation
recherche

Collège Raymond Guelen

Message important à l'attention des familles

En raison du renforcement des mesures de sécurité, **le stationnement devant l'entrée du collège est strictement interdit.**

En conséquence, **les entrées et sorties** des élèves se feront exclusivement par la cour du bas, y compris lorsque celles-ci n'ont pas lieu **aux horaires normaux (8h35 et 17h05)** du fait de l'emploi du temps habituel ou de l'absence d'un enseignant.

Afin de rationaliser le contrôle de la Vie Scolaire, la prise en charge d'un enfant par un adulte en cas **de sortie anticipée** ne pourra avoir lieu **qu'au moment des sonneries d'intercours**. En particulier, à la pause méridienne, la récupération d'un élève s'effectuera à 12h35 ou 13h55.

Je rappelle également qu'en cas de sortie anticipée les parents (ou l'adulte qu'ils ont mandaté par écrit) sont tenus de signer le registre de sortie à l'accueil.

Merci de votre compréhension

Le Principal,

S. AMOZIGH

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement

